

BARLIN
MON VILLAGE

TROISIÈME PARTIE.

LES COURANTS D'EAU.

LES COURANTS D'EAU.
(Délibérations du Conseil Municipal)



1839 Le 6 Octobre.

-État du courant d'eau.

Nous, maire de la commune de Barlin,
Arrondissement de Béthune.

Vu les réclamations et plaintes qui ont été
faites sur le mauvais état du courant d'eau
de Barlin depuis le chemin de Verte place,
jusqu'au Sentier d'Houchin.

Vu le rapport de l'agent-voyer constatant la
nécessité de procéder le plutôt possible au
curage de ce fossé.

Suite Vu les lois du 20 août 1790 et 14 floréal an XI, la circulaire de M. le Préfet portant article 1 :

" Tous les fossés courant d'eau et rigoles d'écoulement qui traversent les communes seront curés à vif fond en laissant aux côtés une pente convenable.

Les rigoles et courant d'eau seront curés et entretenus par les occupants de toutes les terres qui en profitent ".

Considérant que l'état actuel du lit du courant de Barlin est extrêmement préjudiciable aux propriétés riveraines qu'il peut occasionner de fréquentes inondations dont il résulterait des pertes considérables et de nombreux et graves inconvénients etc
Arrêtons

Le courant de Barlin depuis le chemin de verte place jusqu'au sentier d'Houchin sera curé et nettoyé vif fond, vieux bords en 1839 de manière qu'il ait comme précédemment deux mètres (six pieds) de largeur en gueule, un mètre de plat de fond et deux mètres de profondeur.

Tous les arbres, épines, cailloux, broussailles, plantés dans le talus seront marqués, coupés ou abattus et enlevés.

Suite Les travaux commenceront immédiatement après la publication du présent arrêté dans la commune et seront terminés dans un délai de quinze jours, en cas de refus ou de négligence et passé ce délai, les curages en retard seront exécutés d'office aux frais des retardataires.

1873 Le 28 Juin.

Le curage des fossés.

Les principaux fossés à curer sont les suivants :

1) Le fossé dit le " courant ", depuis l'aqueduc du chemin de verte place jusqu'à l'entrée du fossé d'Houchin.

2) Le fossé du " Bultez ", depuis le courant jusqu'au chemin, dit d'Arras y compris la partie qui longe ce dit chemin.

(la partie de ce fossé qui est à l'état de chemin ne sera pas curé).

3) Le fossé qui longe une partie du chemin de St Bertin.

1876 Le 29 Février.

Curage de tous les fossés.

1885 Le 31 Octobre.

Curage.

Curage du courant de Barlin depuis le chemin verte place, jusqu'au sentier d'Houchin.

1890 Le 8 Juillet.

Curage.

Curage du fossé servant à l'écoulement des eaux de pluie et des eaux ménagères de Barlin.

1905 Le 5 Juin.

Enquête.

Enquête de commodo in commodo relative à la pétition présentée par la Compagnie des Mines de Noeux dans le but d'obtenir l'autorisation de déverser sur les dépendances du chemin de grande circulation n° 179, les eaux pluviales et ménagères provenant des corons en construction situés près de la Fosse n° 7 aux territoires des communes de Maisnil et de Barlin.

Le projet a été renvoyé avec avis favorable.

1921 Le 1er Septembre.

Curage du " Coulant d'eau ".

M. le Maire dépose sur le bureau, le dossier relatif au curage du fossé de Barlin dit :

" Coulant d'eau ".

Après avoir pris connaissance dudit dossier, le conseil municipal, considérant que le " Coulant d'eau " est obstrué par la vase, les herbes, les dépôts d'immondices, qui empêchent le libre écoulement des eaux. Que l'état actuel dudit fossé est préjudiciable aux propriétés riveraines. Qu'il est nuisible à la salubrité de la commune décide :

- 1) Que le curage demandé est nécessaire.
- 2) Qu'il y a lieu de le faire vif fond, vieux bords.
- 3) Que d'après l'usage local, le curage incombe aux propriétaires riverains.

1925 Le 18 Avril.

Conduites d'eau.

Sollicitations d'une autorisation afin d'établir une conduite d'eau sous le chemin de grande communication n° 79-179 au territoire de Barlin.

1925 Le 27 Août.

Le fossé.

M. Legrand signale l'insalubrité et le danger que présente pour la santé publique le fossé dit " Le courant d'eau ", il conviendrait de le nettoyer plus souvent et d'inviter la Compagnie des Mines de Noeux à le couvrir de chaque côté de la rue de l'église (près du bureau de poste) sur une longueur d'au moins 50 m.

Le conseil municipal donne son accord.

1927 Le 26 Février.

Projet d'aménagement.

Ces travaux prévus au projet seront exécutés dans l'ordre chronologique suivant.

- 1) Assainissement.
- 2) Curage du fossé de Barlin sur tout son parcours.
- 3) Bassins de décantation.
- 4) Détournement des eaux par un aqueduc souterrain.

Il est bien entendu que ces travaux ne seront entrepris qu'au fur et à mesure des disponibilités budgétaires.